



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 05 novembre 2009)

Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI) : Mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenue à ce point de presse hebdomadaire de l'ONUCI. Je voudrais présenter ce point de presse en trois points. Le premier a trait à l'analyse que nous faisons du recensement électoral jusqu'à présent en attendant la fin de l'opération. Le deuxième point concerne une activité du Représentant spécial et enfin le troisième porte sur la visite de la Sous-secrétaire Générale des Nations Unies Chargée du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies, Judy Cheng Hopkins. Je fais ce point de presse conjointement avec le chef de la Division de l'Assistance Electorale (DAE), Ahmedou el Becaye Seck que vous connaissez très bien, qui est un de nos clients fidèles, donc c'est à lui que je vais laisser les questions difficiles. Je fais juste une petite présentation, si vous avez des questions difficiles, je vais appeler M. Seck à mon secours...

L'analyse d'étape de la liste électorale sur la base de 4,4 millions de repérés et de 1,900.000 non repérés laisse apparaître quelques constatations aussi importantes les unes que les autres qui effacent certaines idées reçues véhiculées comme des mythes qu'il importe de dissiper.

- D'abord, l'existence d'un fort potentiel d'électeurs introuvables sur la liste de 2000 après croisement indique une très forte probabilité d'aspérité très forte sur la liste électorale de 2000, ce qui nous laisse croire que le corps électoral de 2000 était surévalué puisque 2.700.0000 d'électeurs n'ont pu être repérés au premier coup. C'est le premier point.
- Le deuxième a trait à la distribution spatiale, c'est à dire dans l'espace, des électeurs repérés ou non repérés. Cette distribution est homogène entre ce qu'il est convenu d'appeler la zone Sud et ce qu'il est convenu d'appeler la zone Centre, Nord et Ouest[CNO]. Il n'y a donc pas une fixation territoriale des électeurs non repérés dans une zone au détriment d'une autre. Il n'y a pas de déséquilibre entre les régions de la Côte d'Ivoire. Pour être plus clair, cela veut dire que l'erreur a été équitablement partagée ou en tout cas, l'opération s'est déroulée de la même manière partout en Côte d'Ivoire
- Le troisième point, c'est les recoupements faits à notre niveau, c'est-à-dire selon les informations dont nous disposons à l'ONUCI, les personnes titulaires d'expédition de jugements supplétifs ont été prises en compte lors du recensement électoral. Il s'agit des personnes qui sont passées par les audiences foraines. Les chiffres qui vont sont communiqués vous donnent une idée de cette balance qui donne une prédominance de titulaire d'expédition de jugements dans le bassin des personnes repérées positivement.

Après ces trois points, je voudrais dire, au nom de l'ONUCI, que nous félicitons toutes les parties Ivoiriennes pour leur persévérance dans l'élaboration de la liste

électorale. L'ONUCI les encourage à persévérer car selon l'analyse que nous avons faite, il y a encore des niches qui peuvent être exploitées pour aider à la consolidation de la liste électorale. L'ONUCI prend acte des nouvelles dispositions prises par les acteurs institutionnels le 1er novembre [2009] à Yamoussoukro pour consolider le travail de croisement grâce à de nouveaux croisements additionnels.

Après cette opération de croisement additionnel, nous allons encore vous livrer notre analyse pour monter certainement une base solide pour une liste électorale crédible.

Je vous avais annoncé une activité du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, YJ Choi. Hier, mercredi il a reçu une délégation du Bureau Ivoirien des Droits d'Auteurs (BURIDA) conduite par le Président de son conseil d'Administration Gadjji Celli Saint-Joseph. Le Chef de l'ONUCI a rassuré la délégation sur la détermination de la Mission onusienne à payer les droits dus aux artistes dont les œuvres sont diffusées par ONUCI FM. Un premier paiement de 25.000 \$ soit environ 11 millions de FCFA sera effectué incessamment pour montrer la bonne volonté de l'ONUCI dans ce sens. Le reliquat sera épongé plus tard.

Le troisième point, c'est la visite de la Sous-secrétaire générale des Nations Unies Chargée du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies. La semaine dernière Mme Judy Cheng Hopkins, était venue en Côte d'Ivoire. Elle a visité Bouaké où nous avons un certain nombre de Mille microprojets pour les ex-combattants, des jeunes à risques et des femmes affectées par le conflit. Elle était impressionnée par ce qu'elle a vu sur le terrain. Elle nous a annoncé son intention de poursuivre son appui à l'ONUCI dans ce sens. Cela veut dire qu'il y aura une enveloppe supplémentaire pour continuer de financer les 1000 microprojets, qui, comme vous le savez, sont destinés à faciliter la réintégration des groupes de personnes que je vous ai cités, mais également à créer un environnement électoral apaisé. Cet objectif a jusqu'à présent été atteint. Maintenant que les élections sont à portée de main, presque visibles, il est important de continuer cette œuvre pour que ces zones soient en paix et permettre des élections normales, ouvertes, justes et transparentes

Voilà très rapidement ce que je voulais vous présenter. Maintenant monsieur Seck et moi, nous sommes là pour répondre à vos questions. En attendant, je vais demander qu'on vous distribue le document sur lequel nous avons porté des chiffres qui pourraient vous aider dans le cadre de votre travail de journalistes. Merci beaucoup, si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition..

Jean-Hughes Allia (Fraternité Matin): Je sais que l'ONUCI accompagne le processus électoral en Côte d'Ivoire. J'aimerais me rassurer ici puisque vous êtes un représentant du Secrétaire général, est-ce que les élections vont effectivement avoir lieu le 29 Novembre, puisque la population est encore sceptique ? Merci.

HT: Merci beaucoup. Nous, nous faisons tout pour que les élections aient lieu à la date indiquée, maintenant, c'est aux Ivoiriens de voir en fonction des circonstances, en fonction des défis qu'il reste à relever, si cette date peut être tenue ou pas. Pour notre part, nous sommes prêts. Et dans ce cadre, j'ai oublié de vous annoncer que nous allons bientôt transporter le matériel électoral au niveau des sous-préfectures, comme me l'a annoncé M. Seck ce matin. Nous, nous sommes prêts. La date, comme vous le savez, vous êtes de **Fraternité Matin**, donc vous connaissez le processus de fixation de la date. C'est une proposition de la CEI qui est examinée en Conseil de Gouvernement qui passe en Conseil de Ministres. Lorsque cette date est

approuvée, elle fait l'objet d'un décret du Président de la République. Voici les étapes par lesquelles passe la convocation du collège électoral.

Alexis Tannoh (Le Jour Plus) : Excusez-moi je suis venu un peu en retard. Je ne sais pas si la question a déjà été abordée, il s'agit des conditions d'éligibilité à la présidentielle. Une liste avait déjà été donnée par la CEI et complétée par le Conseil Constitutionnel, alors je ne sais pas si, parce que selon la CEI, elle s'en était tenue au texte de sortie de crise, alors lesquels de ces deux textes il faut suivre dans le cas des élections à venir ?

HT: Je vais donner la parole à notre expert électoral Ahmedou el Becaye Seck

Ahmedou el Becaye Seck : Oui je voudrais vous remercier pour votre question qui est pertinente, qui aurait dû être adressée à la Commission Electorale Indépendante qui elle-même dans un communiqué en date d'hier a pris acte de la décision prise par le Conseil Constitutionnel. Comme on dit, quand on fait certaines réquisitions, nous nous en remettons donc à la sagesse de la Commission Electorale Indépendante.

HT : S'il n'y a pas de question, nous vous avons remis le document, vous le regardez ,vous l'examinez ,vous l'étudiez ,si vous avez des questions vous pouvez nous appeler .Merci beaucoup à jeudi prochain. Je voudrais saluer la présence de France 24 parmi nous, représentée par une ancienne connaissance venue à Abidjan ,nous vous souhaitons la bienvenue ici. A jeudi prochain à 11 h. Merci.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole,
Tél. : +225-06203317 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203320
Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>